

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2020

N° 251/11/2020 : FONDS DE SOUTIEN A DESTINATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, TPE ET PROFESSIONS INDEPENDANTES SUITE A LA CRISE DE LA COVID-19 : MODIFICATION DES CRITERES D'ELIGIBILITE

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Ardus, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Montauban n°137/07/2020 en date du 9 juillet 2020, instituant un fonds de soutien à destination des commerçants, artisans, TPE et professions indépendantes du cœur de ville, suite à la crise de la Covid-19.

Animé par une volonté de préserver le tissu économique local, et parce que le développement économique relève de sa compétence principale, le Grand Montauban a un devoir de solidarité envers le monde économique. C'est pourquoi il a souhaité agir pour soutenir ses entreprises.

Ainsi, en juillet dernier, le Conseil Communautaire du Grand Montauban a adopté à l'unanimité un fonds de soutien, d'un montant de 1 000 000 d'euros, à destination des acteurs économiques suivants :

- Commerçants, artisans, professions indépendantes et TPE installés dans le périmètre Action Cœur de Ville.
- Ayant subi une perte minimale de 50 % de leur Chiffre d'Affaires (CA) constaté sur les mois de mars, avril et mai 2020 par rapport à la moyenne de leur CA enregistré sur mars, avril et mai des années 2019, 2018.
- De 0 à 1 salarié en équivalent temps plein au moment de la demande, hors gérants.
- A jour de ses obligations sociales et fiscales au 15 mars 2020.

Entreprises exclues du dispositif :

- Les entreprises n'ayant pas subi une perte moyenne constatée de CA mensuel sur mars et avril 2020, comme attendu dans les critères d'éligibilité.
- Les franchisés et/ou enseignes nationales non propriétaires de leur stock.
- Les professions libérales.
- Les SCI.

Conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020,

Au vu de la crise sanitaire qui perdure, et afin de venir en aide au plus grand nombre d'acteurs économiques possible, il est proposé d'étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire du Grand Montauban.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

02 DEC. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

02 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

